

Annexe D

Quelques caractéristiques de la formation continue dans le secteur du numérique

Ce texte présente une sélection des résultats de l'enquête DEFIS (Cnefp/Céreq, cf. encadré) sur les caractéristiques de la formation continue dans les entreprises du numérique. Il se consacre en particulier à une comparaison de l'activité de formation continue :

- entre les entreprises du secteur du numérique et l'ensemble des entreprises privées (tous secteurs confondus) et
- entre les entreprises de différentes tailles du secteur du numérique.¹

Nous tenons à remercier M. Jean-Marie Dubois, chargé d'études au Céreq, pour l'exploitation de l'enquête DEFIS et la mise à disposition des résultats.

La source des résultats : l'enquête DEFIS

La présentation a été élaborée à partir du volet « entreprises » du Dispositif d'enquêtes sur les formations et itinéraires des salariés (DEFIS). Ce dispositif, initié par le Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle (Cnefp), est réalisé par le Céreq et piloté conjointement par le Céreq et le Cnefp.

DEFIS met en relation les actions de formation continue suivies par les salariés et les parcours professionnels. Un panel de 16 000 salariés est interrogé sur une durée de 5 ans (de 2015 à 2019), et les entreprises qui les employaient en décembre 2013 ont été enquêtées en 2015 afin de recueillir des informations détaillées sur le contexte dans lequel les salariés se forment.

Ce volet « entreprises » permet d'analyser le recours à la formation par les entreprises. Cette base comporte 4 529 entreprises représentatives du secteur privé. Elle couvre la France métropolitaine. Tous les secteurs relevant de la sphère privée sont pris en compte, hormis l'agriculture. Des entreprises de 3 à 9 salariés de certains secteurs sont intégrées à l'échantillon, et l'ensemble des secteurs est couvert à partir de 10 salariés.

L'enquête DEFIS inclut 89 entreprises du secteur du numérique (de 10 salariés et plus, déclarés au 31 décembre 2014), représentatives de plus de 4 000 entreprises. Le périmètre de ce secteur a été délimité en référence à la définition de l'Observatoire du numérique OPIIEC : conseil en systèmes informatiques, édition de logiciels, programmation informatique, traitement de données, activités de banques de données, maintenance de systèmes et d'applications informatiques.

¹ Pour une analyse approfondie de certains aspects de la formation continue dans le secteur du numérique cf. Dubois J.-M. et Rousset P. (2017), « Quand les entreprises du numérique innovent sur le renouvellement des compétences », in *Bref du Céreq*, à paraître.

Selon l'enquête DEFIS, en quoi le secteur du numérique se distingue-t-il de l'ensemble des secteurs en termes de formation continue des salariés ?

Par rapport à l'ensemble des entreprises (tous secteurs), les entreprises du secteur du numérique...

- recourent plus souvent à l'autoformation et à l'e-learning ;
- se caractérisent par une plus grande variation des modes de formation (conférences, séminaires, cours, stages, etc. sont plus souvent cités) ;
- font plus souvent un effort de formation particulier en direction des cadres et ingénieurs ;
- privilégient plus souvent les formations concernant l'informatique et les langues ;
- adoptent plus souvent comme objectif de la formation l'accompagnement au changement (technique et technologique) ;
- concluent plus rarement un accord formel entre la direction et les salariés sur la formation ;
- abordent plus souvent dans l'entretien professionnel, les questions liées à la formation dans une perspective élargie : évolution du contenu du travail, besoins de formation, accroissement des compétences, perspectives de mobilité.

Selon l'enquête DEFIS s'observent en outre dans le secteur des décalages classiques entre les petites et les grandes entreprises. En particulier, les petites entreprises du secteur...

- recourent moins souvent à la formation, investissent moins dans la formation (à la fois en % de la masse salariale et en régularité des actions), engagent moins souvent des actions financées par le compte individuel de formation DIF/CIF ;
- procèdent plus souvent à des formations ad hoc. En particulier, le plan de formation, l'appel aux services de formateurs externes, le tutorat formel, le e-learning et la formation en situation de travail sont rarement institutionnalisés ;
- visent, à travers la formation, moins souvent les compétences « support » ou « transverses » (management, commercial, administratif, langues, communication) et se concentrent en revanche particulièrement sur les compétences techniques ;
- utilisent plus rarement l'instrument de la mobilité interne comme moyen d'acquisition de nouveaux métiers ou de nouvelles compétences ;
- intègrent plus rarement la formation comme sujet dans le dialogue social ;
- reçoivent plus rarement la visite de conseillers en formation.